

Glossaire

Aire de distribution : Espace géographique délimité où vit une espèce ou un groupe; en général, les espèces migratrices ont une aire de reproduction et une aire d'hivernage.

Aménagement forestier durable : Aménagement qui maintient et améliore la santé à long terme des écosystèmes forestiers dans l'intérêt des êtres vivants, tout en offrant des possibilités environnementales, économiques, sociales et culturelles aux générations d'aujourd'hui et de demain.

Biodiversité : Diversité de la vie sur Terre; les différentes espèces, la variabilité génétique au sein de chaque espèce et la diversité des écosystèmes dans lesquels elles vivent.

Capacité de support : Quantité d'espèces qu'un écosystème donné est capable de soutenir.

Conservation : Maintien de la qualité, de la diversité et des ressources de l'environnement par la gestion des activités humaines.

Conservation in situ : Conservation des écosystèmes et des habitats naturels, ainsi que maintien et rétablissement de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel.

COSEPAC : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada; le COSEPAC est un organisme qui évalue la situation des espèces en péril.

Disparue du pays : Espèce sauvage qu'on ne trouve plus à l'état sauvage au Canada, mais qu'on trouve ailleurs à l'état sauvage.

Disparue : Espèce qui n'existe plus.

Écosystème : Réseau interdépendant et dynamique d'organismes vivants et de leur environnement physique et géographique.

En péril : Espèce sauvage disparue, disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou préoccupante.

En voie de disparition : Espèce sauvage qui, de façon imminente, risque de disparaître du pays ou de la planète.

Espaces en danger : Régions naturelles menacées, comme les prairies à herbes hautes, les forêts anciennes et les milieux humides.

Espèce clé : Espèce dont la disparition dans un écosystème entraînerait des changements disproportionnés dans les populations des autres espèces ou le fonctionnement de l'écosystème.

Espèce endémique : Espèce indigène d'une région en particulier, dont la répartition, habituellement assez restreinte, est limitée à cette région.

Espèce envahissante : Espèce qui s'est implantée dans une région en se reproduisant de façon si agressive qu'elle a supplanté certaines espèces d'origine.

Espèce exotique : Espèce qui ne se trouvait pas à l'origine dans une zone donnée, mais qui s'y trouve maintenant en raison, directement ou indirectement, de l'activité humaine. On peut donner comme exemple la salicaire pourpre, le pin sylvestre et le longicorne étoilé de Chine.

Espèce indigène : Espèce originaire du Canada où elle vit habituellement.

Habitat : Assemblage de la nourriture, de l'eau et de l'abri propres à la survie d'une espèce.

Indicateur : Espèce dont l'évolution fait l'objet de surveillance et donne aux chercheurs des indications sur l'état d'ensemble de l'environnement.

Intégrité écologique : État considéré comme étant caractéristique d'une région naturelle et susceptible de se maintenir; en particulier lorsque la structure et le fonctionnement des écosystèmes ne subissent aucun stress dû aux activités humaines.

Intendance : Gestion du patrimoine de nos espaces naturels, de nos espèces et de notre culture de façon à pouvoir les transmettre intacts aux générations futures de Canadiens.

Menacée : Espèce sauvage susceptible de devenir une espèce en voie de disparition si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître.

Niche : « Place » occupée par une espèce dans son habitat, y compris l'ensemble particulier de circonstances (chimiques, physiques et biologiques) qui assurent sa survie.

Population : Groupe d'individus d'une espèce donnée que l'on retrouve dans une zone particulière; normalement, une population est relativement isolée des autres groupes de la même espèce.

Préoccupante : Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou une espèce en voie de disparition par l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces signalées à son égard.

RESCAPE : Rétablissement des espèces canadiennes en péril; programme dans le cadre duquel des équipes d'experts élaborent des plans de rétablissement des espèces en péril.

Restauration : Rétablissement des conditions d'origine d'une population ou d'un écosystème dégradé.

Rétablissement : Mesures de conservation prises pour aider une espèce menacée ou en voie de disparition jusqu'à ce que la population d'individus aptes atteigne un niveau durable et que les menaces à la population soient sous contrôle.

Sous-espèce : Subdivision d'une espèce, définie géographiquement et qui diffère, au point de vue taxonomique, d'autres groupements de la même espèce.

